



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Chaumont, le 25 mars 2023

La Préfète de la Haute-Marne
à
Mesdames et Messieurs les maires du département

OBJET : consignes et dispositions liées à la posture VIGIPIRATE « urgence attentat »

Le Premier ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau «**Urgence attentat**» sur l'ensemble du territoire .

Les mesures suivantes sont étendues aux établissements scolaires et aux lieux de culte :

- restreindre voire interdire les activités aux abords des installations/bâtiments désignés ;
- renforcer la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés.

Les mesures suivantes sont également renforcées :

- installations et bâtiments publics : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants ;
- renforcer la surveillance et le contrôle des rassemblements.

Afin d'assurer une large diffusion des bonnes pratiques face à la menace terroriste, vous trouverez ci-joint à nouveau le guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics ainsi que la plaquette de sensibilisation vigipirate.

Je vous précise en outre que les services de police, de gendarmerie et mon Cabinet se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

La Préfète

Régine PAM

Copie à :
Monsieur le secrétaire général
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Dizier
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Langres
Monsieur le directeur départemental de la police nationale
Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale
Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale